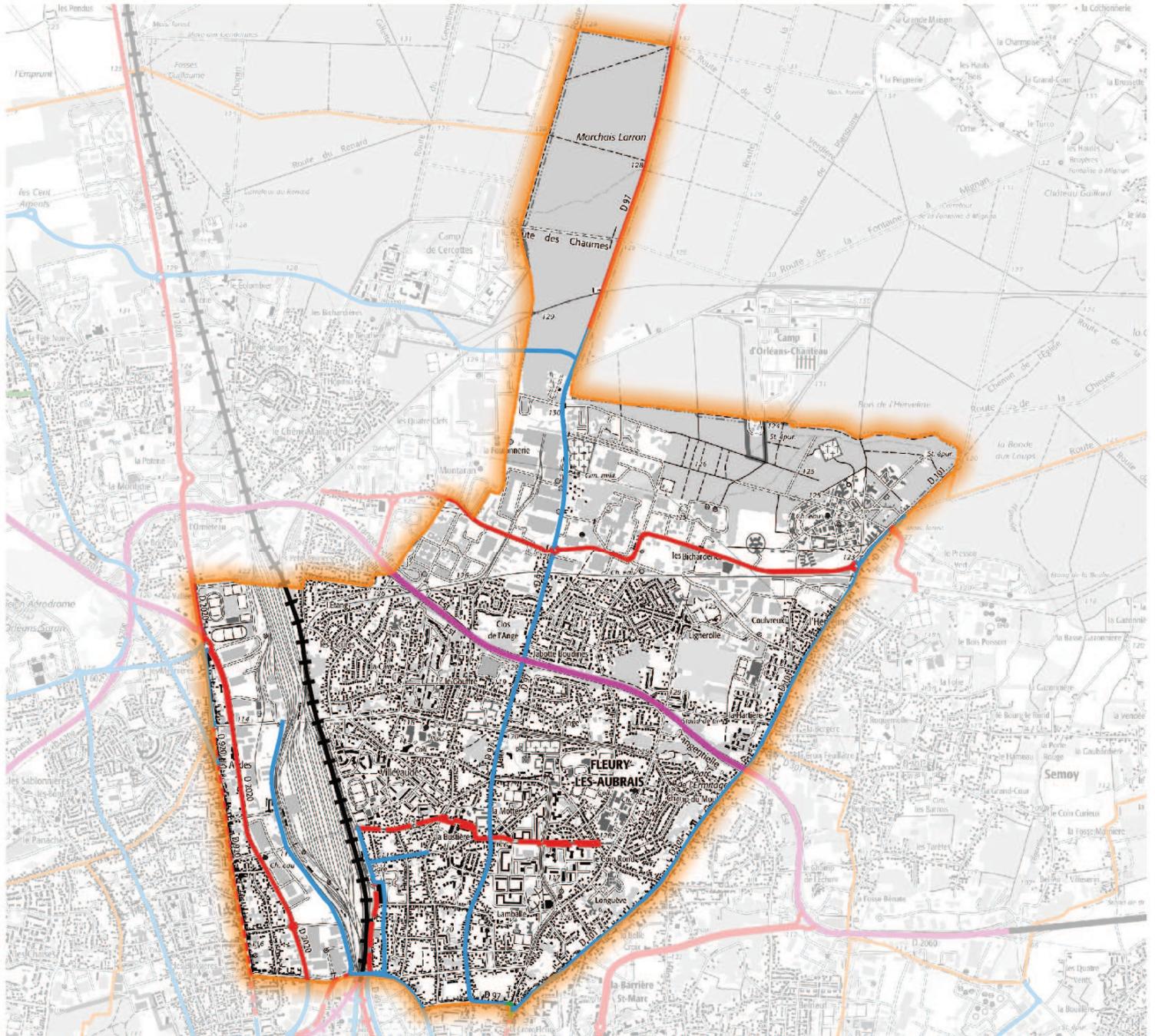


# Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

## Commune de FLEURY-LES-AUBRAIS

Direction départementale des territoires



Le classement est établi d'après les niveaux sonores ( $L_{Aeq}$ ) des infrastructures pour les périodes diurne (6h00 à 22h00) et nocturne (22h00 à 6h00).  
L'indicateur, noté " $L_{Aeq}$ ", représente le niveau sonore énergétique équivalent exprimant l'énergie reçue pendant un certain temps.

Pour les lignes ferroviaires conventionnelles, les valeurs limites des niveaux de référence augmentées de 3 dB(A)

$L_{Aeq}$ 6h-22h en dB(A)	$L_{Aeq}$ 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	$L > 76$	1	$d = 300$ m
$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	2	$d = 250$ m
$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	3	$d = 100$ m
$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	4	$d = 30$ m
$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	5	$d = 10$ m

La largeur est comptée à partir du bord de chaussée de la voie la plus proche pour les routes et à partir du rail extérieur de la voie la plus proche pour les voies de chemin de fer

$L_{Aeq}$ 6h-22h en dB(A)	$L_{Aeq}$ 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 84$	$L > 79$	1	$d = 300$ m
$79 < L \leq 84$	$74 < L \leq 79$	2	$d = 250$ m
$73 < L \leq 79$	$68 < L \leq 74$	3	$d = 100$ m
$68 < L \leq 73$	$63 < L \leq 68$	4	$d = 30$ m
$63 < L \leq 68$	$58 < L \leq 63$	5	$d = 10$ m

La largeur est comptée à partir du rail extérieur de la voie la plus proche

### Classement sonore 2017

- Catégorie 1 Tissu Ouvert
- Catégorie 2 Tissu Ouvert
- Catégorie 3 Tissu Ouvert
- Catégorie 4 Tissu Ouvert

- Catégorie 5 Tissu Ouvert
- Catégorie 1 Rue en U
- Catégorie 2 Rue en U
- Catégorie 3 Rue en U
- Catégorie 4 Rue en U
- Catégorie 5 Rue en U

- Catégorie 1 Tramway
- Catégorie 2 Tramway
- Catégorie 3 Tramway
- Catégorie 4 Tramway
- Catégorie 5 Tramway

### Classement sonore 2017 SNCF Réseau

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4



# Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Commune de FLEURY-LES-AUBRAIS

Voie	Début	Fin	Tissu	Trafic (véhicules/j)	% PL	Catégorie
Avenue de Paris	Rue de la Bourrie Rouge	Rue de Joie	Tissu Ouvert	12699	3	4
Avenue Gallouedec	Tangentielle2.1	Hôpital	Tissu Ouvert	10254	0	4
Boulevard Lamartine	Boulevard V Hugo	Rue Eugène Vignat	Tissu Ouvert	5000	4	4
Boulevard Lamartine	Rue J. Leroy	Pont de Joie	Tissu Ouvert	5000	4	4
Boulevard Victor Hugo	Pont de Joie	Rue Eugène Vignat	Tissu Ouvert	5239	4	4
CITADIS_301	Début_ligne	Fin_ligne		0	0	3
Faubourg Saint Vincent	PR 2+595	PR 2+715	Tissu Ouvert	6689	5	5
Fernand Rabier	Rue Labonne	Rue P. Bert	Tissu Ouvert	5000	5	4
RD2020	PR 22+530	PR 26+945	Tissu Ouvert	26473	5	3
RD702 - Ancienne Route de Chartres	PR 0+000	PR 2+480	Tissu Ouvert	7369	2	4
RD97	PR 6+280	PR 6+880	Tissu Ouvert	6689	5	4
RD97	PR 6+880	PR 15+930	Tissu Ouvert	6689	5	3
Rue de la Barrière St Marc	Rue M. Berthelot	Tangentielle Est	Tissu Ouvert	6484	5	4
Rue de la Tuilerie	Intersection RD2020	Intersection RD97	Tissu Ouvert	9000	10	4
Rue de Montaran	Rue du Bois Sale	Avenue L. Gallouedec	Tissu Ouvert	13000	14	3
Rue du Faubourg Bannier	Rue A Gault	Rue du 11 octobre	Rue en U	10574	4	3
Rue du Faubourg Bannier	Rue du 11 octobre	Giratoire RD2020	Tissu Ouvert	10574	4	4
Rue Labonne	Rue de Joie/Boulevard Lamartine	Gare	Tissu Ouvert	5000	5	4
Rue M.Berthelot	PR 2+715	PR 6+280	Tissu Ouvert	6689	5	4
Rue Victor Hugo	Rue de Joie	Rue du 11 octobre	Tissu Ouvert	5000	5	4
Tangentielle Est - RD1060	PR 94+250	PR 99+113	Tissu Ouvert	51925	10	2

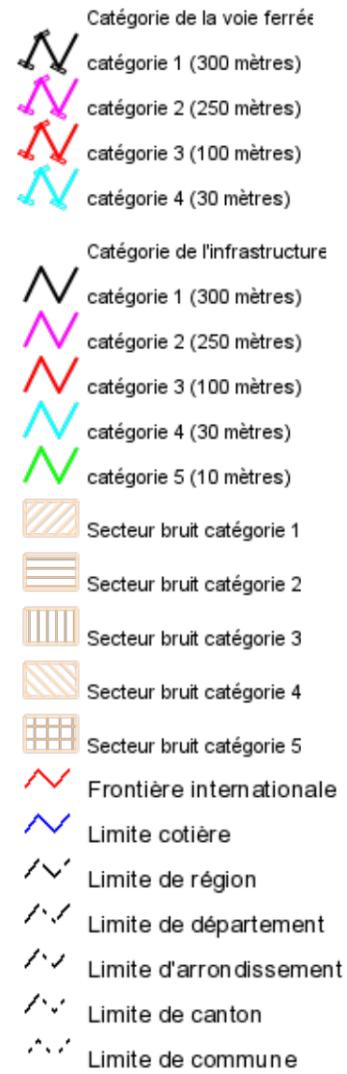
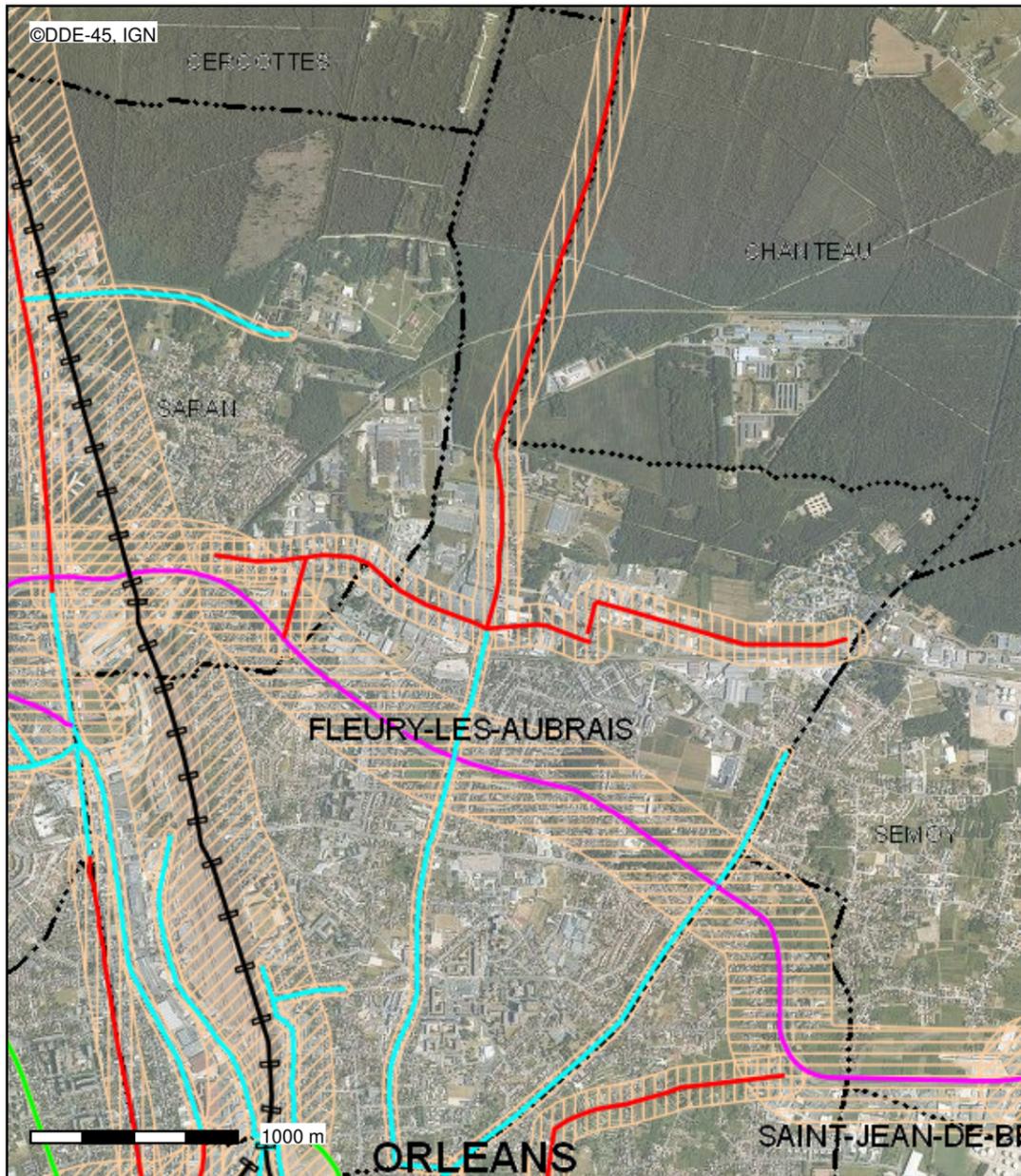
Identifiant SNCF	Catégorie
ligne_570000	2
ligne_570000	1
ligne_590000	3
orleans_ligne_569000	4

Attention, ces tableaux peuvent indiquer des tronçons de voies traversant plusieurs communes.

## Bruit des infrastructures de transports terrestres

Conception : DDT 45

Date d'impression : 09-04-2021



### Description :

Sont concernées les infrastructures routières de trafic moyen journalier annuel (TMJA) supérieur à 5000 véhicules, les voies ferrées interurbaines de TMJA supérieur à 50 trains, les lignes de transports collectifs et les voies ferrées urbaines de TMJA supérieur à 100 rames/trains. Les niveaux de bruit caractérisent le bruit d'émission d'une infrastructure suivant des paramètres de la voie (trafic, vitesse..). Ils ne sont pas représentatifs du bruit ressenti et mesurable au droit des habitations riveraines.

Carte publiée par l'application CARTELIE

© Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires  
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ET)